

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le mardi 14 août 2023 à 19h.

Sont présents : le Maire Mario Nolin, les conseillers messieurs Pierre Auger, Pierre Lenoir, Alain Groleau, Marco Couture et les conseillères mesdames Brigitte Nadeau et Marie-Josée Roulx

14 août 2023

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 00.

2023-08-145

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2023-08-146

Adoption des procès-verbaux du 4 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Pierre Auger et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

- ✓ Aucune question soumise

Rapport des comités et autres informations

- ✓ **Fêtes des voisins** : Samedi le 19 août où plusieurs activités gratuites ont lieu dont : tournoi de dek hockey, glissade d'eau, tournoi de fer et pétanque, maquilleuse, kiosque de barbe à papa, camion de cuisine de rue, à 20h chansonnier et feu de joie.
- ✓ **Le puits** : Le puits a été nettoyé mais les résultats escomptés ne sont pas concluants. Le conseil se penchera sur les prochaines étapes;
- ✓ **Comité de développement de l'église** : Une demande des coûts pour effectuer un état de la bâtisse de l'église et un expert pour des conseils avec et un agent,
- ✓ **Entrevue radio Fm 99.3 CJAN** : Monsieur Mario Nolin a été invité pour une entrevue en lien avec la résolution prise en avril pour demander un BAPE pour le projet de Tergéo et les barrières et station de lavage.

- ✓ **RIRPTL** : Il y a eu un dîner très apprécié des bénévoles de la RIRPTL qui effectuent le nettoyage, pose de toiles et autres activités. La grande question qui demeure est les barrières de bateaux et station de lavage;
- ✓ **Inondation** : Lors d'inondation, le chemin des Lacs, portion Danville, est souvent inondé. Une demande en 2019 a été faite au ministère des Transports. La division de l'Estrie a pris le dossier en main et regarde la possibilité de faire une modification de la route. Ce dossier doit avoir des données hydrologiques pour avoir tous les outils nécessaires.

2023-
08-147

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Retour de la journée 2000 habitants

ADOPTÉE.

2023-
08-148

Traitement des coccinelles à la station de pompage

CONSIDÉRANT QUE la station pompage est aux prises avec des coccinelles;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des coccinelles doit être effectué à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE seulement une compagnie est disponible sur le territoire et pour la grandeur de l'emplacement soit Maheu & Maheu au montant de 250\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil autorise le traitement des coccinelles par la compagnie Maheu & Maheu au montant de 250\$ plus taxes.

ADOPTÉE.

2023-
08-149

Adoption de 3 engagements jeunesse – Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* à la suite de l'adoption de la résolution (No résolution) (inscrire la date) 2022 autorisant le dépôt d'un dossier de candidature;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil approuve et transmette les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023, qui assurera le suivi afin d'obtenir la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;

QUE le conseil demande d'acheminer à la MRC la lettre de motivation, signée par le maire Mario Nolin, qui démontre la volonté de poursuivre notre reconnaissance municipale MAE;

QUE le conseil engage à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en (mois) 2022;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les 3 engagements suivants au cours de la période

2024-2026:

1. Dans ma municipalité, les enfants ont la possibilité de s'impliquer dans leur milieu ;
2. Ma municipalité soutient les projets initiés par les enfants en offrant des ressources financières et/ou techniques au besoin ;
3. Ma municipalité adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

ADOPTÉE.

2023-08-
150

Invitation 40^e anniversaire du Centre d'entraide contact de Warwick

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide Contact fête ses 40 ans et souligne le tout lors de l'assemblée générale suivi d'un souper en musique le mercredi 23 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le maire Mario Nolin a été invité à ce 40 e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte que Monsieur Mario Nolin, maire participe à cette soirée pour les représenter.

ADOPTÉE.

2023-08-
151

Demande de modification de la résolution concernant une dérogation mineure au 1505, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la propriété sise au 1505 rue Principale, en la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, plus précisément sur le lot 0281 13 5054 du cadastre du Québec, située dans la zone C1 du plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été autorisée partiellement pour donner suite à l'analyse du comité consultatif d'urbanisme et le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le demandant en ayant la résolution de cette dérogation demande une révision afin de pouvoir avoir son abri qui sera juste à côté du poteau d'Hydro-Québec de son terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Marco Couture et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil ne modifiera pas la résolution 2023-07-129 prise lors du conseil du 4 juillet 2023;

QUE le conseil ne reprendra pas une résolution d'ajustement de la décision.

ADOPTÉE.

2023-08-
152

Demande d'achat du terrain matricule 5 500 688

CONSIDÉRANT QU'une demande d'achat de terrain matricule 5 500 688 par un résident de Saint-Rémi-de-Tingwick

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain n'est pas à vendre actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucunement le droit de vendre un terrain sans aller en appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil ne souhaite pas vendre le terrain 5 500 688 pour l'instant;

QUE l'offre d'achat est refusée;

ADOPTÉE.

2023-08-153 **Offre de services Copernic 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'adhésion à Copernic;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal accepte de défrayer le montant de 50\$ pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick auprès de Copernic.

ADOPTÉE.

2023-08-154 **Octroi de la réparation du support de l'aile de côté**

CONSIDÉRANT QUE le support de l'aile de côté du camion a déneigement est brisé et doit être changé afin d'avoir un équipement adéquat pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues :

Équipement Robitaille : 1980\$

PJB Industries : 1980\$

Service d'équipements GD : 1680\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil octroie la réparation du support de l'aile à Service d'équipements GD au montant de 1 680\$ plus les taxes applicables plus le transport.

ADOPTÉE.

2023-08-155 **Octroi pour changement des pancartes signalisations brisées (entrée Trois-Lacs et Pavillon Renée-Vaudreuil)**

CONSIDÉRANT QUE deux pancartes ont été endommagées par les intempéries et le temps, soit une à l'entrée Trois-Lacs et Pavillon Renée-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

Enseignes A-Gagnon : 1336\$

Fuel Médias: 925\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir, il est unanimement résolu;

QUE le conseil octroie la préparation et l'installation des deux pancartes qui ont été endommagées par les intempéries et le temps, soit une à l'entrée Trois-Lacs et Pavillon Renée-Vaudreuil à Fuel Médias au montant de 925\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE.

2023-08-156 **Autorisation demande au programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF) sur un territoire donné à la suite d'un sinistre**

CONSIDÉRANT QUE les pluies abondantes survenues du 7 au 11 juillet 2023 ont inondé une partie de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick dans le secteur Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a un programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF) sur un territoire donné à la suite d'un sinistre autant pour le citoyen et la municipalité et que nous devons y figurer au décret afin d'avoir l'assistance financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par Alain Groleau et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise d'effectuer les demandes nécessaires d'aide financière afin de défrayer une partie des coûts engendrés

QUE la personne responsable et autorisée à effectuer les demandes soit la directrice générale.

ADOPTÉE.

2023-08-
157

Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Auger et résolu à l'unanimité;

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total 70 466.91\$ taxes incluses.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

2e période de questions

Aucune question n'a été soulevée

Levée de la séance ordinaire

2023-08-
158

À 19h30, le conseiller Marco Couture propose la levée de la séance ordinaire et tous sont unanimes.

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2023-08-143, 2023-08-148, 2023-08-149, 2023-08-150 et 2023-08-153.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 août de l'an deux mille vingt-trois.

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière